

M. McCleave: Il y aura pléthore de marchandises à retardement.

M. Danforth: Comme le dit mon honorable ami, il y aura pléthore de marchandises à retardement. Nous nous attirons délibérément encore plus d'ennuis par cette intervention directe du gouvernement dans les affaires du monde commercial.

Le monde commercial sait une autre chose. Il sait que sous n'importe quel régime géré par un ministère, l'aide qu'on obtient n'est pas toujours en fonction d'un besoin direct ou de l'admissibilité totale à cette aide. Trop souvent il ne suffit que de connaître dans le bon ministère la bonne personne qu'il faut rencontrer au bon moment. Je crains que ce qu'on propose comme règlement d'application de cette mesure ne crée au sein des sociétés mêmes qui en ont le moins besoin une occasion incroyable d'obtenir le plus de subventions gouvernementales possible pour leurs propres filiales, qu'elles soient à propriété canadienne ou dirigées de l'extérieur du pays.

• (4.00 p.m.)

Un autre facteur s'offre à notre très sérieuse considération. Nous nous chamaillons sur la pertinence d'une affectation de 80 millions. Il a été révélé au comité que le chiffre de 80 millions n'est qu'une fiction. C'est une pure invention. C'est une évaluation de ce qui pourrait servir si la situation durait six mois. Ce pourrait être 80 millions. Cependant, si la situation se prolongeait à 12 mois, le chiffre pourrait atteindre les 160 millions, les 200 millions ou les 250 millions. Personne ne peut le déterminer exactement. Nous ne faisons que sanctionner une mesure législative pour le gouvernement; nous adoptons un principe dont il prétend que l'application sera permanente et qui permettra de disposer de toute éventualité présente ou future. Le Parlement donne carte blanche au gouvernement. Le gouvernement peut dépenser à son gré et au moment de son choix en faveur de toute société qu'il voudra à un moment donné. C'est ce qui m'inquiète. Nous parlons de 80 millions. Ces 80 millions serviront-ils tous à secourir l'industrie ou bien y aura-t-il 25 millions d'affectés à l'office chargé d'administrer le programme et 45 millions en versements à l'industrie? C'étaient les points que je voulais signaler à Votre Honneur. Cet aspect d'un tel bill m'inquiète.

Je récapitule: ce ne sera pas je crois la solution au problème. D'après son concept même, la façon dont le règlement sera préparé et la hâte avec laquelle on procède, je doute que le bill puisse donner les résultats qu'en espère le gouvernement. Les 80, 150 ou 200 millions de dollars dont nous parlons n'iront pas aux exportations. Autrement dit, nous n'accomplissons rien. Nous n'augmentons pas le produit national brut. Nous créons, délibérément, une surabondance. Ne serait-il pas concevable que, par voie de transfert ou profitant de ces sommes énormes d'argent, on puisse trouver un débouché à l'exportation, déterminer quels marchés nous pouvons servir, même compte tenu de cette difficulté particulière? Nous devrions nous préoccuper non seulement de maintenir le rendement actuel de notre industrie mais de l'augmenter par nos exportations. D'autres pays industriels, le Japon, l'Allemagne de l'Ouest, entre autres, dont la production fait l'envie du monde, ne cherchent pas à s'encercler graduellement et à réduire le potentiel de leur industrie: ils exercent des pressions pour s'émanciper et donner de l'impulsion à leurs industries.

Je nourris bien des doutes au sujet de cette mesure législative. Devant l'adversité, d'où qu'elle vienne, nous

[M. Danforth.]

adoptons apparemment toujours une attitude négative. Dans le cas présent, la seule exception consiste dans le fait que le gouvernement a reconnu qu'une industrie se trouve confrontée à un problème, et qu'il s'efforce de faire quelque chose. Dans des cas semblables, qui se sont produits dans le passé, on n'a que trop souvent eu l'impression que le gouvernement ignorait pratiquement le problème en cause. Une partie de l'agriculture canadienne a été durement éprouvée par la sécheresse au point de perdre presque toute une récolte. Nos pêcheurs partent en vain à la recherche de bancs de poissons. Quant à eux, ils sont pratiquement voués à la disparition. Je pourrais citer bien d'autres exemples où le gouvernement est resté inactif au cours de ces dernières années. Nous parlons de 80 millions de dollars. Si l'un de nos gros acheteurs de céréales n'a pas encore payé, comme cela s'est déjà produit, les 100 ou 200 millions de boisseaux de céréales qu'il nous a achetés, les répercussions économiques d'une telle dette sur la population sont, à l'heure actuelle, bien supérieures à ce chiffre. Et pourtant, il semble que nous soyons incapables de prendre les dispositions voulues.

Le seul gros défaut du projet de loi, selon moi, c'est que le gouvernement a décidé, pour des raisons que lui seul connaît, d'en exclure complètement les producteurs de matières premières du Canada. Je veux parler des agriculteurs, des pêcheurs, des producteurs de pâtes et papiers, des exploitants miniers—bref, de tous les producteurs de matières premières, qui, de par la définition même du projet de loi, en sont exclus. Nous avons fait des efforts désespérés pour convaincre le gouvernement de leur permettre de bénéficier eux aussi des dispositions du projet de loi. Mais le gouvernement a refusé. C'est là une décision fort regrettable, car bien des gens vont se trouver dans une situation extrêmement pénible. Nous sommes contraints d'accepter ce projet de loi, car le gouvernement n'a pas le choix. Les mesures qu'il prévoit permettront peut-être à 2,000 ou 3,000 Canadiens de conserver leurs emplois, mais elles n'apporteront absolument aucune solution, à mon avis, au problème qui nous préoccupe.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je prends bonne note des offres, faites par le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Howard) au nom du ministre, de donner plus de renseignements aux députés et au public au sujet des modalités d'application de ce projet de loi une fois qu'il aura été adopté. Cette concession me satisfait. Il y va de l'intérêt de tous de prendre toutes les mesures possibles pour procurer le maximum de renseignements sur cette loi, de deux points de vue.

En premier lieu, on nous demande de donner ce qui est en réalité un blanc-seing au gouvernement. Sans revenir sur la discussion d'hier à ce sujet, lorsqu'on adopte une loi qui donne beaucoup de pouvoirs discrétionnaires au gouvernement, ce dernier est tenu de donner autant de renseignements que possible aux députés. Deuxièmement, toute démarche qu'il sera possible de faire pour mettre plus de renseignements à la disposition des députés et du public servira les propres intérêts du gouvernement puisqu'elle améliorera ses possibilités de négociation avec les autres pays. Le gouvernement se sentira plus assuré pour faire comprendre à d'autres États, qui pourraient s'inquiéter de cette mesure législative, qu'il n'a absolument rien à cacher. Ce sera la preuve que nous jouons cartes sur table en rendant ces renseignements disponibles et en ne tentant aucunement de dissimuler nos activités.